

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation et d'affichage : 08 septembre 2017

La séance, présidée par Monsieur Alain BALLAND, Vice-Président, est ouverte à 12 H 50.

Étaient présents :
Mmes DUCHENE Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, ROTA Colette, SAUBLET SAINT MARS Véronique,

MM. ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GIRARDIN Olivier, LANDREAT Pascal, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc.

Excusés :
MM. BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, GANTELET Bruno, GARNERIN David, JOLLIOT Marie-France, GONCALVES José, CHEVALIER Bertrand, PATELLI Lise, PEUCHERET Alain, VIART Jean-Michel.

DELIBERATION N°01	Médiathèque - Renouvellement des adhésions au sein de divers organismes à caractère culturel ou professionnel
RAPPORTEUR	Véronique SAUBLET SAINT-MARS

Nombre de membres : 30		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
20	20	20			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Véronique SAUBLET SAINT-MARS

**MEDIATHEQUE
RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS
AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES A CARACTERE CULTUREL OU PROFESSIONNEL**

Exposé :

Dans le cadre de ses activités, la Médiathèque souhaite renouveler ses abonnements à plusieurs associations :

- **La Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens**, ayant pour objectif d'établir un lien structurel entre les propriétaires et animateurs d'abbayes ou de sites cisterciens ouverts au public, dans le but d'organiser des actions collectives, culturelles ou touristiques et de représenter ses membres auprès des collectivités ou administrations locales, régionales, nationales et internationales.
- **L'Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux**, dont l'objectif est d'assurer la gestion culturelle et touristique de la partie historique de l'ancienne abbaye de Clairvaux, propriété du Ministère de la Culture et de la Communication.
- **L'Association des Bibliothécaires de France**, lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels. Elle tisse un partenariat avec l'ensemble de l'interprofession du livre et de l'information, afin de réfléchir sur les bibliothèques et participe activement à l'information professionnelle.
- **L'association Aulib**, regroupant les utilisateurs des logiciels d'« Infor bibliothèques », utilisés par la Médiathèque de Troyes Champagne Métropole, dans le but de promouvoir la coopération entre utilisateurs, de participer à l'évolution des systèmes informatiques développés par « Infor Bibliothèques » et d'être un moyen de communication commun avec les constructeurs, les pouvoirs publics, les organismes publics, para-publics ou privés, traitant des problèmes liés à l'utilisation des moyens informatiques.
- **Interbibly**, favorisant la coopération des bibliothèques, des services d'archives et des centres de documentation de la Région. Cette association a pour objectif l'aide au développement des établissements, en organisant les coopérations dans les domaines de l'animation de la réflexion professionnelle en région et de la formation permanente des personnels.
- **L'association pour le Développement des documents numériques (ADDNB)** ayant pour but de développer l'utilisation de tous les documents numériques (logiciels, cédéroms, Internet, etc), pour encourager la coopération entre les bibliothèques et favoriser la communication avec les éditeurs, organismes et associations concernés.

- **L'association Carel**, qui favorise la coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques.

L'adhésion à ces sept associations s'élève pour 2017 à :

- 55 € pour la *Charte européenne des Abbayes et sites cisterciens*,
- 20 € pour l'*Association Renaissance de l'Abbaye de Clairvaux*,
- 295 € pour l'*association des Bibliothécaires de France*,
- 120 € pour l'*association Aulib*
- 200 € pour l'association Interbibly
- 100 € pour l'association ADDNB
- 50 € pour l'association Carel

Pour information, le montant de ces cotisations relatif à ces associations est inscrit au BP 2017, chapitre 11, ligne 90-6281.

Décision :

Conformément à la délibération N° CC/09/01/17-07 en date du 9 janvier 2017 qui donne pouvoir aux membres du Bureau pour décider du renouvellement des adhésions aux associations,

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le renouvellement des adhésions des associations ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote